



**INDRE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°37-2021-08011

PUBLIÉ LE 20 AOÛT 2021

# Sommaire

## **Préfecture d'Indre et Loire / Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial**

37-2021-08-20-00001 - arrêté préfectoral organisant la suppléance de Madame la Préfète d'Indre-et-Loire les jeudi 26 août et vendredi 27 août 2021 (1 page)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-08-20-00001

arrêté préfectoral organisant la suppléance de  
Madame la Préfète d'Indre-et-Loire les jeudi 26  
août et vendredi 27 août 2021

**Service de l'Animation Interministérielle des Politiques Publiques  
Bureau de la Coordination Interministérielle**

**ARRÊTÉ  
organisant la suppléance de Madame la Préfète d'Indre-et-Loire  
les jeudi 26 août et vendredi 27 août 2021**

La préfète d'Indre-et-Loire

Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 1<sup>er</sup> alinéa du I de l'article 45 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Marie LAJUS en qualité de préfète du département d'Indre-et-Loire ;

Vu le décret du 23 juillet 2018 portant nomination de M. Philippe FRANÇOIS en qualité de sous-préfet de Loches ;

Considérant les absences simultanées de Madame la Préfète et de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Indre-et-Loire les jeudi 26 août et vendredi 27 août 2021 ;

**ARRÊTE**

Article 1 : M. Philippe FRANÇOIS, sous-préfet de Loches, est chargé d'assurer ma suppléance les jeudi 26 août et vendredi 27 août 2021

Article 2 : Mme la secrétaire générale de la préfecture d'Indre-et-Loire et M. le sous-préfet de Loches sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 20 août 2021

La Préfète,

Marie LAJUS